

PharmaNews

Lettre hebdomadaire de pharmacie.ma



REFONTE DU SYSTÈME DE SANTÉ: UN PEU D'ESPOIR ET BEAUCOUP D'ATTENTES

Recommandations

- Éditorial
- Revue de presse
- Nouveau au Maroc
- Prochainement



de PHARMACOÉCONOMIE &
PHARMACOÉPIDÉMIOLOGIE

Éditorial

REFONTE DU SYSTÈME DE SANTÉ: UN PEU D'ESPOIR ET BEAUCOUP D'ATTENTES

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Le Maroc se trouve à un tournant décisif dans son parcours vers un système de santé performant et accessible à tous. La récente intégration de quatre instances sanitaires à la liste des établissements publics stratégiques, actée lors du Conseil des ministres du 1^{er} juin 2024, marque le début d'une réforme ambitieuse visant à améliorer la gouvernance, l'efficacité et l'équité du système de santé.

Si les efforts déployés par le Royaume pour améliorer l'accès aux soins sont louables, comme l'ont souligné les intervenants lors de la conférence-débat organisée par la Chambre de commerce britannique au Maroc le 4 juin 2024, des défis majeurs persistent et nécessitent une volonté politique et une mobilisation de tous les intervenants.

Le système de santé marocain est confronté à des dysfonctionnements qui impactent directement la qualité des soins et l'accès des citoyens. Un reste à charge trop élevé pour les patients, une offre de soins réduite dans les zones éloignées et un déficit en ressources humaines qualifiées figurent parmi les principaux obstacles à surmonter.



Pour atteindre les objectifs fixés en matière de santé, le Maroc doit placer la gouvernance au cœur de la réforme. Une gouvernance efficace permettra de garantir une utilisation optimale des ressources, une meilleure coordination entre les différents acteurs du système de santé et une prise de décision éclairée.

L'optimisation de la gestion est également indispen-

sable pour garantir une utilisation efficace des ressources allouées à la santé. Cela implique une meilleure planification des investissements, une gestion rigoureuse et une lutte contre toute forme de gaspillage.

La réussite de la refonte du système de santé reste cependant tributaire d'une allocation budgétaire adéquate. Les budgets alloués à la santé doivent être en phase avec les objectifs ambitieux fixés par le Maroc et permettre de financer les investissements nécessaires pour doter le Royaume des infrastructures et des équipements et pour garantir la formation du personnel.

La mise en place d'un système d'information performant est essentielle pour améliorer la coordination des soins, le suivi des patients et la gestion des données de santé. Un tel système permettra une prise en charge plus efficace des patients et une maîtrise des dépenses.

Par ailleurs, le Maroc ne peut faire l'économie d'investir dans la recherche et la formation pour garantir la qualité des soins et l'adaptation du système de santé aux besoins évolutifs de la population. La recherche et l'innovation permettront de développer de nouvelles thérapies et de nouvelles approches de la prévention des maladies, tandis que la formation permettra de maintenir un personnel médical et paramédical compétent et à jour des dernières avancées scientifiques.

Lors de la conférence-débat organisée par la Chambre de commerce britannique au Maroc le 4 juin 2024, la représentante de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au Maroc a souligné l'importance d'une gestion prudente de la période de transition précédant le déploiement de la réforme. Une mauvaise gestion de cette phase pourrait compromettre les programmes en cours, tels que la vaccination, et fragiliser les acquis du système de santé.

Pour conclure, la réforme de la santé au Maroc est un défi majeur et nécessaire pour garantir un système de santé performant, accessible et équitable pour tous les citoyens. En renforçant la gouvernance, en optimisant la gestion, en investissant dans les ressources humaines et technologiques, et en veillant à une transition prudente, le Maroc peut relever ce challenge et atteindre ses objectifs en matière de santé. Il ne faut cependant pas perdre de vue que la santé a un coût, et qu'un budget conséquent est indispensable pour garantir un accès aux soins de qualité pour tous.

REVUE DE PRESSE

Synapse Labs : la Commission européenne suspend les AMM de certains médicaments



La Commission européenne a décidé de suspendre les autorisations de mise sur le marché (AMM) de certains médicaments dont les études de bioéquivalence ont été réalisées par l'entreprise indienne Synapse Labs. Il n'y a cependant pas de risque identifié pour les patients utilisant ces médicaments. Cette décision fait suite à une inspection européenne chez Synapse

Labs, en Inde. Cette inspection a révélé que leurs études de bioéquivalence ne respectaient pas les exigences européennes. La Commission européenne a, toutefois, décidé de permettre, pour assurer la continuité des soins, de reporter de 24 mois la suspension des AMM des médicaments jugés critiques, notamment en raison de l'absence d'alternatives disponibles en quantités suffisantes.

En France, 72 médicaments sont concernés par cette décision. La décision prise par la Commission européenne deviendra effective un mois après sa publication. L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) s'est engagée à collaborer avec les différents laboratoires pharmaceutiques afin d'évaluer les actions mises en place pour répondre aux besoins des patients.

Certains laboratoires ont déjà soumis de nouvelles études de bioéquivalence, qui sont en cours d'évaluation par l'ANSM. Si la suspension des AMM de certains médicaments ou le report de leur application devait se confirmer, la liste des médicaments concernés sera publiée sur le site de l'ANSM.
Source : ANSM

Selon l'OMS, la mort du premier cas humain de grippe aviaire H5N2 n'est pas due au virus



L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que la mort du premier cas humain de grippe aviaire H5N2 n'est pas directement attribuable au virus, mais à des causes «multifactorielles». Cet homme de 59 ans, décédé le 24 avril dernier à Mexico, souffrait de plusieurs maladies chroniques : une maladie rénale, un diabète de type 2 et une hypertension artérielle systémique. Il était alité depuis trois semaines avant l'apparition des symptômes aigus le 17 avril. Hospitalisé le 24 avril, il est décédé le même jour.

Les analyses ont révélé la présence du virus H5N2, mais l'OMS attribue sa mort à une combinaison de facteurs. Aucune autre infection n'a cependant été détectée parmi son entourage.

Cette infection fait l'objet d'une enquête pour déterminer si elle provient d'un contact humain ou animal, notamment après la découverte de cas de H5N2 chez des volailles au Mexique. L'OMS estime que le risque pour la population est faible.

En parallèle, l'OMS a signalé un premier cas humain de H5N1 en Australie, chez une fille de deux ans et demi, actuellement en soins intensifs, mais hors de danger. Cette souche, différente du H5N2, est liée à une épidémie chez les vaches aux États-Unis. L'OMS appelle à renforcer la surveillance mondiale du H5N1 même si elle estime que le risque de transmission à l'homme reste négligeable.

source : lemonde.fr

Ventoline s'ajoute à la liste des médicaments en rupture

Les pharmaciens français signalent des difficultés croissantes pour s'approvisionner en Ventoline, sachant que cette spécialité pharmaceutique à base de salbutamol connaît une forte demande en raison des allergies au pollen qui sévissent actuellement dans l'Hexagone.

Depuis plusieurs mois, la pénurie de médicaments en France s'aggrave, touchant des produits essentiels comme l'amoxicilline, les traitements pour les troubles de l'attention, les antidiabétiques, et maintenant la Ventoline, essentielle pour soulager les bronches des personnes asthmatiques. Ce problème survient alors que la France métropolitaine connaît un risque élevé d'allergies au pollen, exacerbant les crises d'asthme chez environ 4 millions de Français. Fabrice Camaioni, pharmacien et vice-président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF), souligne que la Ventoline est désormais régulièrement en rupture, sans explication claire.

L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) confirme les difficultés d'approvisionnement, mais n'évoque pas une

pénurie complète. Il existe encore des stocks de Ventoline en France, mais en quantité insuffisante pour répondre à la demande normale. La tension sur l'approvisionnement peut s'expliquer par des prix jugés trop bas pour être attractifs pour les laboratoires, et une demande en hausse.

Le laboratoire GSK indique qu'il n'y a pas de rupture majeure et annonce un renforcement de la production par le biais de son site de production espagnol, qui va permettre d'augmenter les volumes disponibles dans les semaines à venir. Cette situation a poussé les pharmaciens à manifester leur frustration. Le 30 mai, plus de 18.000 pharmacies en France avaient fermé leurs portes en signe de protestation contre les pénuries persistantes, les fermetures d'officines, et une rémunération jugée insuffisante.

Laurence Reignier, pharmacienne dans les Bouches-du-Rhône, exprime son épuisement face à la lutte quotidienne pour obtenir des médicaments pour ses patients, se sentant parfois comme une «marchande de tapis».

En résumé, la pénurie de Ventoline, en pleine saison d'allergies, met en lumière les problèmes structurels du système d'approvisionnement des médicaments en France, exacerbés par des prix peu attractifs pour les laboratoires et une demande accrue. Les mesures annoncées, telles que l'augmentation de la production, visent à atténuer cette crise.

Source : huffingtonpost.fr



NOUVEAUX

www.medicament.ma

BESIVANCE 0.6 %, Suspension ophtalmique

Composition : Besifloxacin

Classe thérapeutique : Quinolones

Présentation : Flacon de 5 ml

Laboratoire : Zenithpharma

PPV : 106.90 dhs

MAGVITAL FORTE, Flacon

Composition : Pidolate de magnésium | Sulfate de magnésium | Citrate de magnésium

Classe thérapeutique : Complément alimentaire

Laboratoire : Iberma

Présentation : Boite de 30

PPC : 309.00 dhs

Présentation : Boite de 14

PPC : 169.00 dhs

PRODEFEN PLUS

Composition : Complément alimentaire avec probiotiques, prebiotiques et vitamine D

Classe thérapeutique : Complément alimentaire

Laboratoire : Versalya

Présentation : Boite de 10 sachets

PPC : 119 dhs

QUERZO LP 50 MG, Comprimés pelliculés à libération prolongée

Composition : Quétiapine

Classe thérapeutique : Neuroleptique atypique

Laboratoire : Promopharm

Présentation : Boite de 30

PPV : 56.20 dhs

TRIMBOW 87 µG / 5 µG / 9 µG, Solution pour inhalation en flacon préssurisé

Composition : Béclométasone | Formotérol |

Glycopyrronium

Classe thérapeutique : Médicaments pour les syndromes obstructifs des voies aériennes, adrénergiques en association avec anticholinergiques, incluant les associations triples avec des corticostéroïdes

Présentation : Boite de 1 flacon de 120 doses

Laboratoire : Promopharm

PPV : 888.00 dhs



WELIN 30 MG, Capsules gastro résistante

Composition : Duloxetine

Classe thérapeutique : Antidépresseur, inhibiteur de la recapture de la sérotonine et de la noradrénaline (IRSNa)

Présentation : Boite de 28

Laboratoire : Zenithpharma

PPV : 139.50 dhs

WELIN 60 MG, Capsules gastro résistante

Composition : Duloxetine

Classe thérapeutique : Antidépresseur, inhibiteur de la recapture de la sérotonine et de la noradrénaline (IRSNa)

Présentation : Boite de 28

Laboratoire : Zenithpharma

PPV : 245 dhs

ZENETIAMET 50 MG / 1000 MG, Comprimé pelliculé

Composition : Sitagliptine | Metformine

Classe thérapeutique : Antidiabétique, biguanide avec gliptine (inhibiteur de la DPP-4)

Présentation : par 28

Laboratoire : Sothema

PPV : 156.40 dhs

ZENETIAMET 50 MG / 1000 MG, Comprimé pelliculé

Composition : Sitagliptine | Metformine

Classe thérapeutique : Antidiabétique, biguanide avec gliptine (inhibiteur de la DPP-4)

Présentation : par 56

Laboratoire : Sothema

PPV : 262 dhs



RECOMMANDATIONS

1. Renforcer l'arsenal juridique quant à l'implication des patients dans les politiques de santé selon les différents niveaux de gouvernance du système de santé auprès de :

- Instances supra-gouvernementales : niveau législatif et réglementaire
- Décideurs et régulateurs : Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, ANAM et, à l'avenir, la Haute Autorité de Santé (HAS) : niveau de gouvernance exécutive et institutionnelle
- Organismes gestionnaires de l'AMO et les mutuelles : niveau de management et des services de financement de la santé
- Prestataires de soins et professionnels de santé : niveau opérationnel.

2. Prendre en considération la résolution de l'OMS sur la Participation Sociale pour la Couverture Santé Universelle du 28 mai 2024 (A77/A/CONF/3) à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

- Création de comités consultatifs de patients et familles en élaborant des partenariats avec des associations de patients et institutionnaliser ces instances
- Éduquer et autonomiser les patients en leur fournissant des informations claires et accessibles sur leurs conditions de santé et les options thérapeutiques disponibles en adoptant des approches de communication adaptées aux besoins culturels et socio-économiques
- Définir les différents niveaux d'implication des patients et familles : information, rôle collaboratif - partenariat, rôle consultatif obligatoire dans toutes les décisions majeures concernant les politiques de santé et d'assurance maladie
- Accélérer la digitalisation et la mise en place d'un système d'information national intégré pour produire les données en santé, notamment celles générées par les patients
- Promouvoir l'utilisation des données générées par les patients et les intégrer dans les systèmes de gestion de la santé afin d'améliorer les décisions cliniques et la pertinence de l'affectation des ressources finan-

cières de l'assurance maladie obligatoire

3. Promouvoir l'engagement et la participation des patients avec la mise en place d'un plan de formation adéquat pour accroître leur capacité en termes d'éducation, de coordination des soins et de plaidoyer.

4. Développer le concept de patients-partenaires comme relais entre le patient et le professionnel de santé pour impliquer leur voix dans le système de santé par les actions suivantes :

- Assurer le soutien financier aux associations de patients pour renforcer leur capacité à participer activement
- Responsabiliser les associations de patients pour qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle d'acteur fondamental dans l'accompagnement du patient ; Impliquer les patients experts pour les guider à travers le système de soins de santé et leur assurer un soutien psychosocial
- Engager les associations de patients à travers l'organisation de consultations publiques régulières
- Collaborer avec les professionnels de santé dans les activités de prévention primaire et secondaire
- Intégrer « la culture » de la participation du patient depuis la petite enfance à travers l'intégration dans les programmes de l'éducation nationale
- Développer un réseautage national, régional et international pour une expertise et des échanges d'expérience.

5. Utiliser différents canaux pour renforcer la collecte de l'information et asseoir les préalables à l'implication du patient dans la prise de décision à travers l'accès à l'information, l'éducation thérapeutique, le dialogue, le partage des valeurs, le suivi et l'usage optimal de la technologie.

6. Établir des normes qui incitent les institutions de santé à inclure les patients dans les processus de prise de décision (évaluation des technologies de santé) et leur participation comme critère dans l'évaluation des performances des établissements de santé (accréditation)

7. Promouvoir la recherche et le développement pour la génération de preuves intégrant les expériences et les résultats rapportés par les patients.

8. Lancer un appel à la création d'un comité de patients africains pour renforcer la collaboration entre les différents pays africains dans le cadre de la collaboration Sud-Sud.

En savoir plus



Officine^{plus}

14ÈME RENCONTRE DE L'OFFICINE

EXPOSITION
FORMATION
PLATEAU TV

S A M E D I
29 JUIN 2024
À L'HÔTEL BARCELO - CASABLANCA



MÉDICAMENTS - DISPOSITIFS MÉDICAUX - ORTHOPÉDIE - COSMÉTIQUE
NUTRITION - AROMATHÉRAPIE - AMÉNAGEMENT - DIGITALISATION - SERVICES



INSCRIVEZ-VOUS

Organisation :
EASUCOM
— VOTRE EMPREINTE SANTÉ —

(212) 5 22 25 76 72 / (212) 5 22 25 77 33
www.officineplus.ma

ARCHIVES



Cliquer ici